

Programme « **Zéro Déchets** » de la Communauté de Communes du Pays Rhénan

Elaboré en 2020 / 2021



Contact CC Pays Rhénan :

Joanne.wagner@cc-paysrhenan.fr

rieom@cc-paysrhenan.fr

1. Introduction à la prévention des déchets (diapo 3 à 6)
2. Le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rhénan (diapo 7 à 9)
3. Diagnostic « déchets » (diapo 10 à 17)
4. Les priorités définies (diapo 18 à 20)
5. Actions proposées (diapo 21 à 29)





1. Introduction à la prévention des déchets

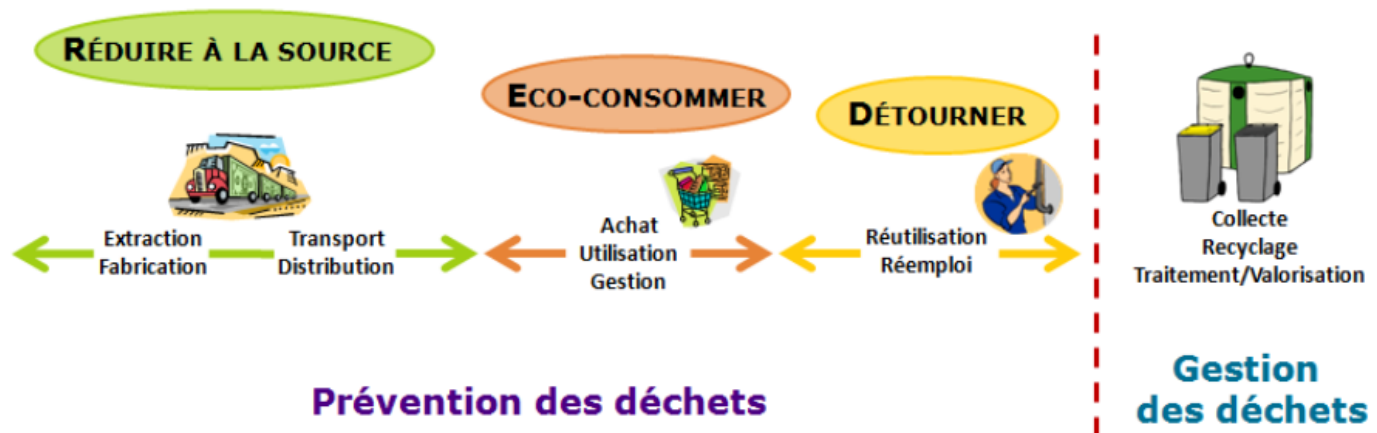


1. Qu'est ce que la Prévention des déchets ?

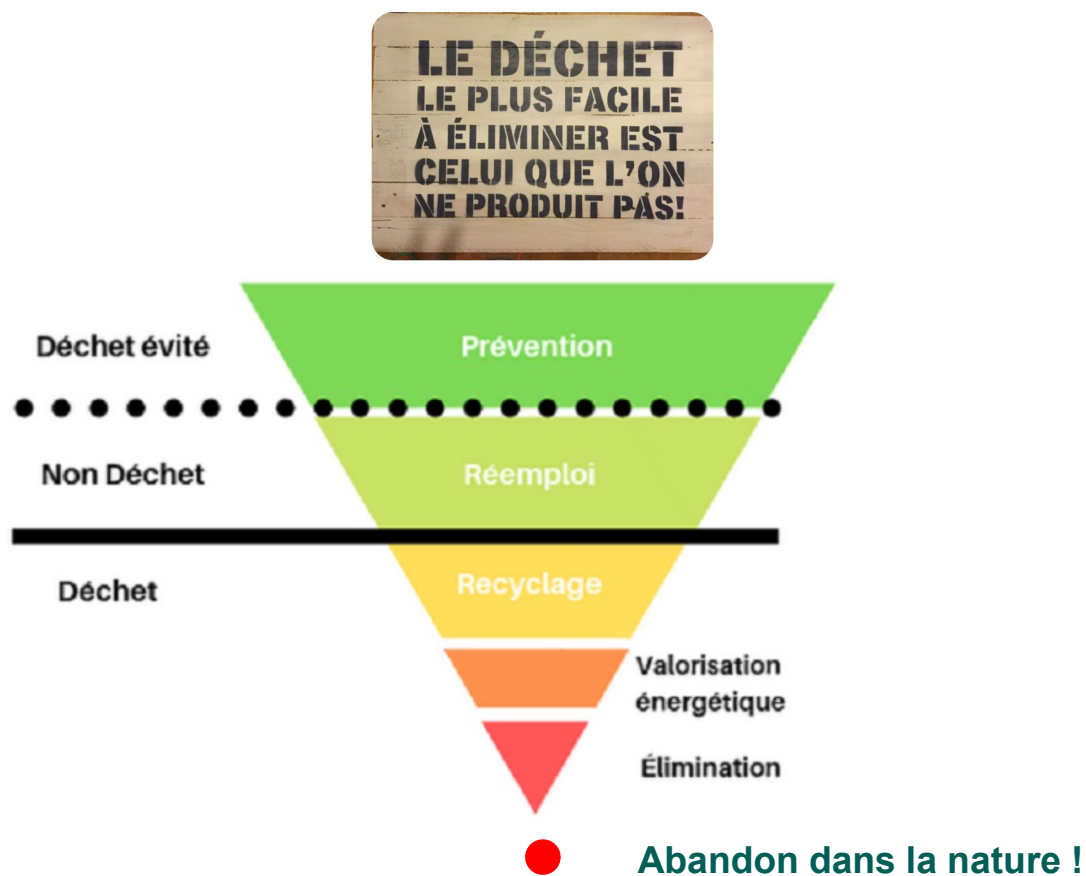
La prévention des déchets consiste à réduire les **quantités** de déchets produites, ainsi que leur **nocivité**.

Plus précisément, la prévention des déchets concerne toutes les actions en **amont de la prise en charge du déchet par le service public**.

Quelques exemples d'actions de prévention des déchets : éviter la surconsommation, faire du compostage, mettre un STOP PUB, acheter des objets et vêtements d'occasion, fabriquer ses produits ménagers écologiques, utiliser des produits réutilisables, faire réparer plutôt que jeter ...



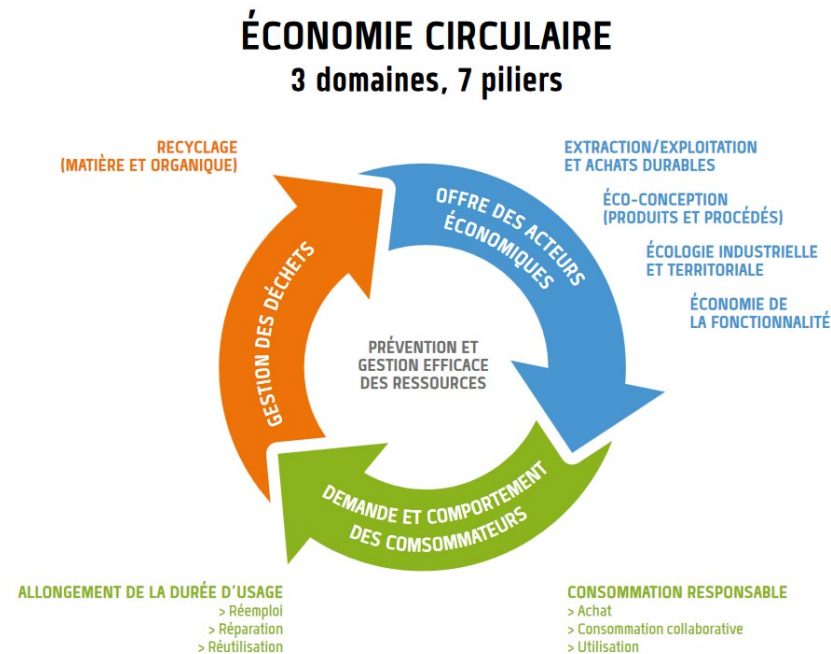
1. La hiérarchie des priorités de gestion des déchets



1. Prévention des déchets : quelques actions en cours au niveau des industriels

Les normes et obligation des **industriels / metteurs** sur le marché vont tendre à évoluer les prochaines années :

- Par des interdictions de mise sur le marché de certains produits (ex : sacs plastiques non biosourcés à usage unique depuis 2017, vaisselle jetable en plastique non biosourcée ... en janvier 2021).
- Par l'instauration de nouvelles REP (Responsabilité Elargie du Producteur) : REP mégôts, REP bâtiment, REP jouets, REP articles de sport et de loisirs, REP textile sanitaires à usage unique ...
- Par des obligations de transparence : ex : instauration d'un indice de réparabilité (entrée en vigueur des critère de notation de l'indice début 2021)
- Par des obligations de valorisation : ex : devrait entrer en vigueur en 2022 l'interdiction de destruction des invendus non-alimentaires





2. Le territoire de la CC du Pays Rhénan



2. Diagnostic du territoire

La CCPR se trouve dans le Bas-Rhin, regroupe **17 communes et 36 463 habitants**.

Commune	Pop. INSEE RP2016
Auenheim	912
Dalhunden	1 119
Drusenheim	5 097
Forstfeld	728
Fort-Louis	299
Gambsheim	4 804
Herrlisheim	4 864
Kauffenheim	213
Kilstett	2 538
Leutenheim	843
Neuhaeusel	344
Offendorf	2 488
Roeschwoog	2 296
Roppenheim	980
Rountzenheim	1 033
Sessenheim	2 304
Soufflenheim	4 910
Stattmatten	691
TOTAL	36 463 habitants



Il s'agit ainsi d'un territoire de **profil rural** avec plusieurs bourgs principaux: **Drusenheim, Soufflenheim, Gambsheim, Herrlisheim**

2. Caractéristiques socio-démographiques

Quelques caractéristiques de la CCPR

- 17 communes / 36 463 habitants / 14 836 foyers / 15 300 usagers
- Un habitat très majoritairement **pavillonnaire** (77% des foyers)

Profil des habitants

- Les familles avec enfants de moins de 25 ans représentent 50% des ménages → **opportunité de mettre en place des actions dans les écoles**
- La tranche d'âge 40 – 54 ans est particulièrement représentée
- Concernant l'emploi, le territoire est marqué par une **catégorie ouvrière importante** (31% contre 12% au national) mais en diminution au profit d'activités autour du Commerce

Profil économique

- Présence importante d'**industries** (mais en diminution), augmentation des établissements de type « **Commerces, transports, hébergement et restauration** »

→ Opportunité de mobiliser **l'UPER (Union des Professionnels du Pays Rhénan)** et éventuellement la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** pour mener des actions avec les commerces de proximité.





3. Diagnostic « Déchets »



3. Grandes étapes de la gestion des déchets sur la CCPR

- 2012 : le SMIEOM de Bischwiller, syndicat mixte auquel la CCPR adhérerait, met en œuvre la **tarification incitative à la levée + pesée**.
- 2017 : Dissolution du SMIEOM. La CC du Pays Rhénan a repris sa compétence collecte et continue de financer le service déchets par la Redevance à la levée et à la pesée par la mise en œuvre de la RIEOM (Régie Intercommunale d'Enlèvement des OM) . Communication + proposition de **composteurs à bas prix**.
- 2017 : la CCPR a mis en place le **contrôle d'accès en déchèterie**, permettant de limiter l'accès aux seuls habitants de la CCPR et aux professionnels d'être facturés au volume déposé. Par ailleurs, des **bennes Eco-Mobilier** sont installées sur les 3 déchèteries (+ dotation de la 4^e déchèterie en nov. 2020)
- 2019 : Installation de bennes plâtre sur les 4 déchèteries
- 2020 – actuellement : crise COVID à gérer : hausse des apports en déchèteries : mobilisation d'un second gardien pour gérer les apports
- Grands projets :
 - Mise en œuvre de **l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques (pots, barquettes, films plastiques ...)** (horizon fin 2022),
 - Rénovation de la déchèterie de Roeschwoog avec projet de **recyclerie**,
 - Etude sur le déploiement du **tri à la source des biodéchets** (obligatoire pour tous les producteurs d'ici 2023)
 - **Révision de la grille tarifaire de Redevance Incitative**



3. Services en place sur la CCPR en 2019

Total Déchets produits 2019 = 684 kg/hab.

Ordures Ménag-res
119 kg/hab.

Tri
64 kg/hab.

Verre
45 kg/hab.

4 déchèteries
456 kg/hab. (dont gravats)

Bacs 1X/sem.
Tarifs RI : forfait
24 levées / 360
kg/an

Bacs jaunes
1X/15j

Bacs 1X/mois
+ bornes en
déchèteries

Incinérables
58 kg/hab.

Enfouissement
24 kg/hab.

Valorisables
matière
374 kg/hab.

Valo énergétique
à l'EVNA : Usine
d'incinération à
Schweighouse

Centre de
transfert à
Haguenau + tri
à Strasbourg

Transfert
Haguenau +
recyclage à
Gironcourt/Rei
ms

EVNA
Schweighouse

Centre
d'enfouissement
Weitbruch

Selon
filiale

Taux de déchets pour valorisation matière : 71%

Taux de déchets incinérables : 27%

Taux d'enfouissables : 3%

3. Objectifs Déchets réglementaires

Plusieurs textes fixent les objectifs déchets :

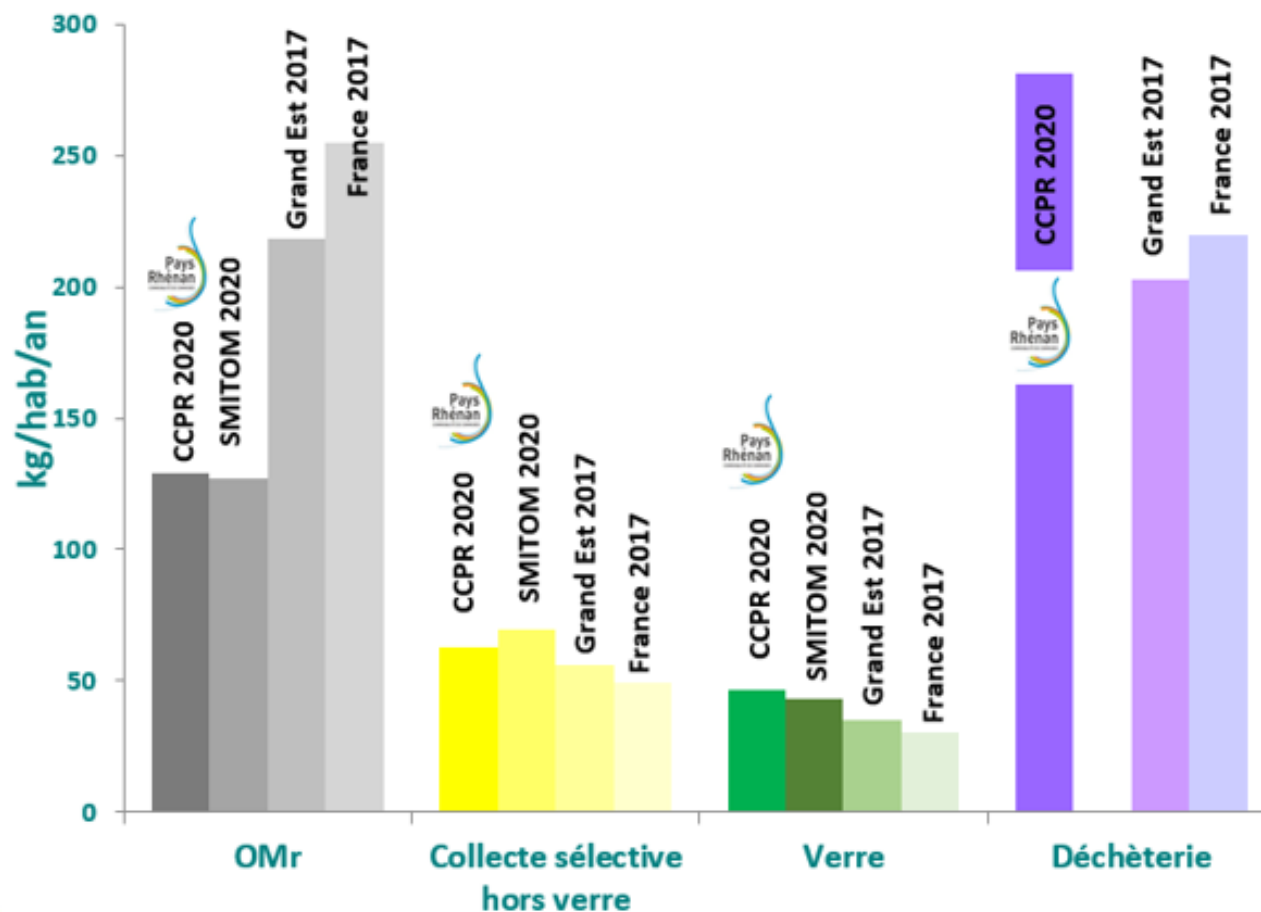
- **La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC)** votée en février 2020. Cette Loi fixe, entre autres, un objectifs de réduction de 15% des déchets totaux entre 2010 et 2030, ainsi qu'un objectif d'atteinte de valorisation matière (récup, recyclage, compostage) de 60% en 2030.

	Situation en 2019
Réduire les déchets de 15% entre 2010 et 2030 (Loi AGECE)	Entre 2010 et 2019, réduction de 6% des déchets. Objectif de réduire encore de 9% d'ici 2030, soit 67 kg/hab.
Valorisation matière (= récup, recyclage, compostage) : objectif d'atteindre un taux de 60% (Loi AGECE)	En 2019 : 71% de valorisation matière : objectif atteint

- Objectif : réduire les déchets de 67 kg/hab. entre 2019 et 2030
- Soit en moyenne réduire les déchets de 6 kg/an

3. La production de déchets sur la CCPR

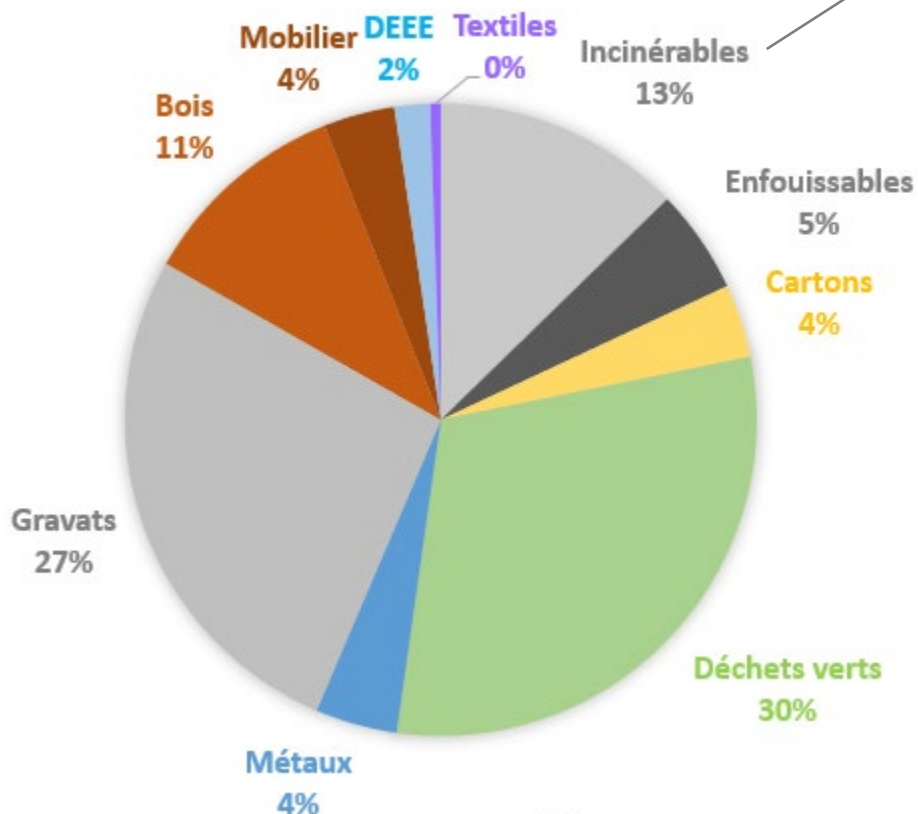
Comparaison des ratios de DMA



→ Peu d'OM en porte-à-porte, mais des apports en déchèteries conséquents

3. Zoom sur les flux apportés en déchèterie

FLUX COLLECTÉS SUR LES 4 DÉCHÈTERIES



2 caractérisations ont été réalisées en avril 2019 pour définir la composition de la benne « tout venant »

Résultats :

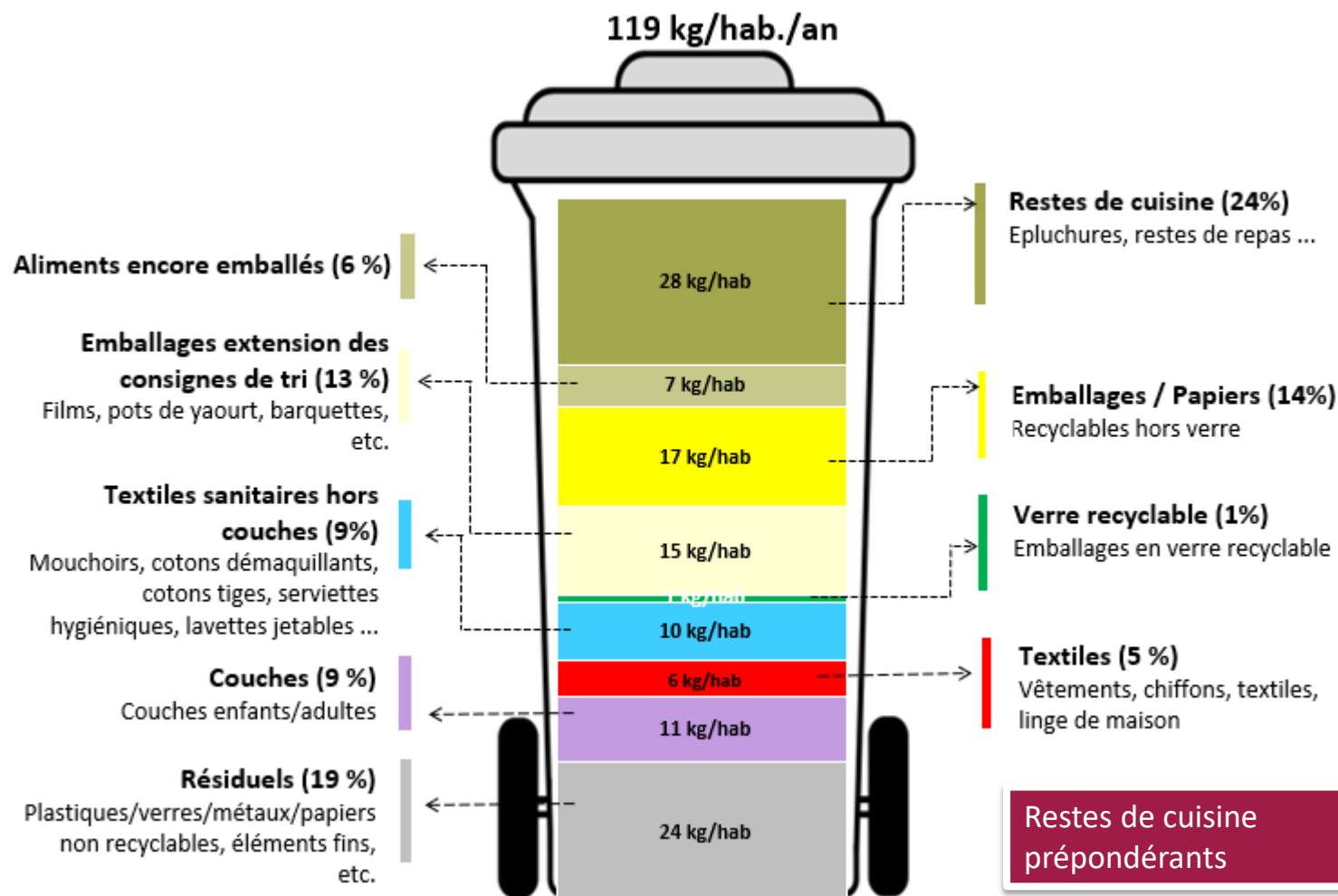
- 26% de sacs d'OM ou de CS (= 15kg/hab.) : normalement interdits !
- 7 % de plastiques « bâches et films »
- 9% de plastiques rigides divers
- 3 % de polystyrènes
- 18% sont des autres valorisables en déchèterie (textiles, bois ...) : mal triés !
- 4% sont des objets de déco, loisirs, jouets ...
- 1% plâtre et dérivés
- 3% Incombustibles
- 27% d'incinérables hors OM + fines

Principales marges d'amélioration :

- Attention aux OM en déchèterie (à refuser par le gardien) : des caméras vont être installées pour surveiller la benne de Tout Venant
- Actions pour limiter les déchets verts (broyage, paillage, gestion des tontes ...) : service de broyage en déchèterie à étudier

3. Zoom sur la composition des OM

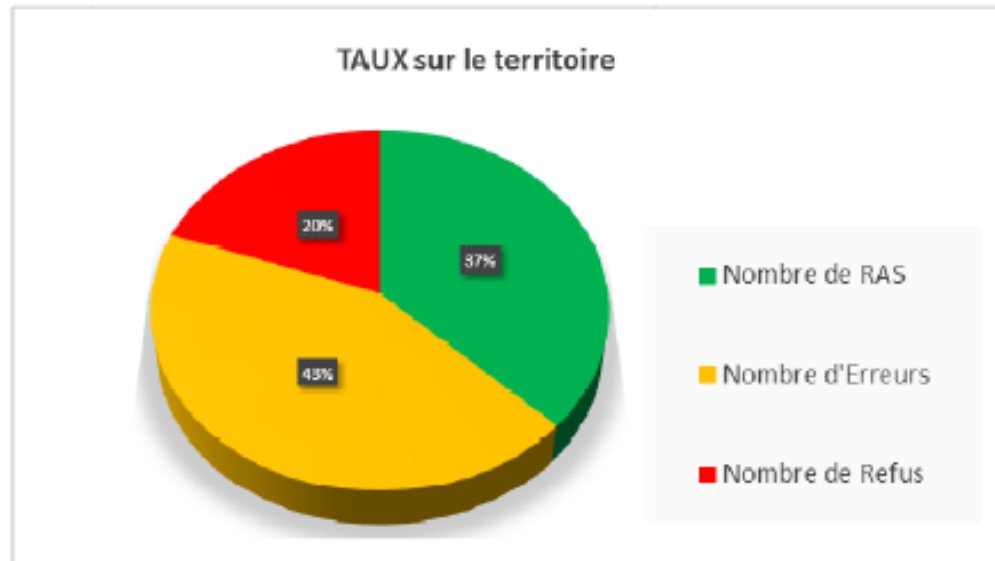
	25 Nov. 2019	27 Nov. 2019	28 Nov. 2019	Ven. 29 Nov.
4 Secteurs caractérisés	Roppenheim	Gambsheim	Drusenheim	Soufflenheim



3. Zoom sur la Collecte Sélective (64 kg/hab./an)

Résultats 2019 des suivis effectués par les Ambassadeurs du Tri (ADT)

Nombre de RAS	1695
Nombre d'Erreurs	1981
Nombre de Refus	892
TOTAL Poubelles jaunes contrôlées	4568



Résultats 2019 des caractérisations en centre de tri

	FERREUX	NON FERREUX	PCNC	PCC	JRM	PCM	PET clair	PET coloré	PEHD	REFUS
CCPZ	4,41%	0,44%	17,57%	1,32%	36,70%	18,27%	6,18%	1,72%	3,06%	10,30%
SMICTOM	4,42%	0,69%	16,58%	1,39%	35,61%	17,07%	4,53%	1,68%	2,52%	15,44%
CAH	3,58%	0,55%	15,97%	1,22%	33,66%	17,07%	6,58%	1,68%	2,59%	17,05%
CCPR	3,73%	0,53%	13,63%	1,17%	46,86%	13,23%	6,82%	1,57%	2,20%	10,22%
CCBZ	2,69%	0,51%	19,14%	0,98%	32,94%	22,18%	5,12%	1,35%	2,27%	12,76%

Qualité du tri plutôt bonne (bon résultats du travail des ADT) mais dégradation pendant la période COVID



4. Les priorités définies



4. Gisements prioritaires définis

Flux en Priorité 1 : les biodéchets / le gaspillage alimentaire

- **Le gaspillage alimentaire encore emballé** représente 7 kg/hab./an.
- **Les restes de repas (compostables et non compostables)** représentent 28 kg/hab./an

Car les quantités restent importantes dans les OM. Par ailleurs l'impact environnemental du gaspillage alimentaire est très mauvais. Il est ainsi proposé de placer en priorité 1 ce type de déchets. Une opération sera menée, notamment dans le cadre de l'obligation du tri à la source biodéchets

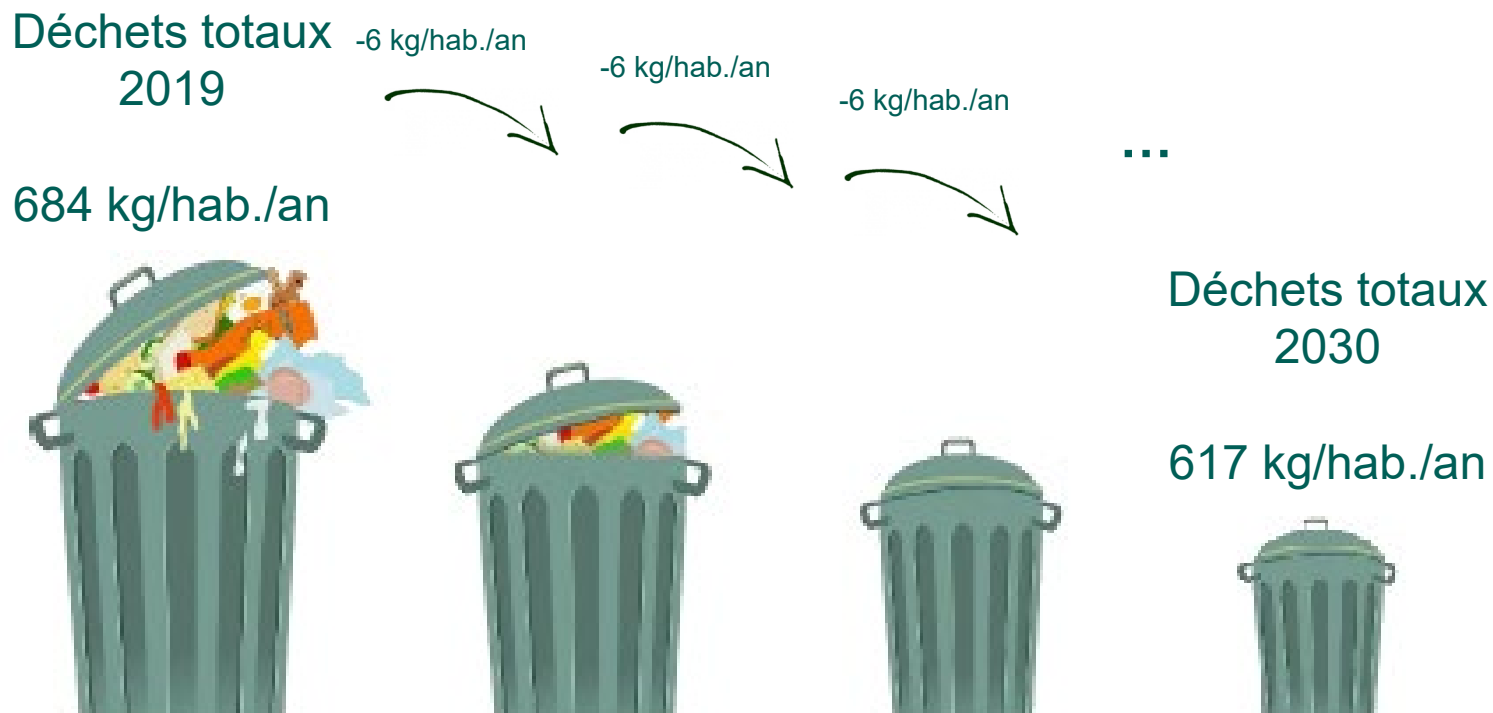
Flux en Priorité 2

- **Les déchets verts** : en raison des quantités importantes apportées en déchèterie : 139 kg/hab./an → projet d'étude du broyage en déchèterie
- **Les objets et encombrants** (env. 50 kg/hab./an) → projet recyclerie + communiquer sur les opérations « rien de neuf » (privilégier les achats d'occasion ...), informer sur les indices de réparabilité qui vont être déployés prochainement ...

Autres flux à cibler

- Les textiles , les publicités, les emballages jetables, les textiles sanitaires, les déchets dangereux ...

4. Rappel de l'objectif à atteindre



Objectif : réduire 67 kg/hab. entre 2019 et 2030
Soit en moyenne une réduction de 6 kg/an



5. Actions proposées



Action 1 : Réviser la grille tarifaire de la Redevance Incitative

Introduction / action déjà en place

Depuis 2012, une Redevance Incitative est en place sur le territoire. L'objectif est d'inciter financièrement les usagers à réduire et mieux trier leur déchets, afin de limiter au maximum les quantités à incinérer ou enfouir.

La grille tarifaire est basée sur le nombre de levées et le poids des OM présentés à la collecte. Un abonnement minimal est facturé afin de limiter les comportements inciviques. Cet abonnement inclue :

- Abonnement minimal : 24 levées par an; 360 kg d'OM
- Coût à la levée supplémentaire : 2€/levée supp
- Coût au kg supplémentaire : 0,28€/kg supp



Objectif de l'action

La CCPR envisage de réviser sa grille tarifaire (réflexion cours 2021) afin de la rendre plus incitative, tout en gardant en point de vigilance le risque d'incivilité encouru.

Outils et liens associés

- [Guide pour la construction de grilles tarifaires en tarification incitative – ADEME](https://www.ademe.fr/guide-construction-grilles-tarifaires-tarification-incitative) : <https://www.ademe.fr/guide-construction-grilles-tarifaires-tarification-incitative>



Action 2 : Renforcement du compostage de proximité

Introduction / actions déjà en place

Les biodéchets représentent un gisement important dans les OM (28 kg/hab./an selon les dernières caractérisations effectuées, soit 24% des OM). Depuis de nombreuses années, la CCPR encourage ses usagers à pratiquer le compostage de proximité via :

- La proposition de composteurs à prix réduit (60 composteurs distribués en 2019)
- La diffusion régulière d'outils de communication sur le compostage (via site web, mémo-tri, page FB ...)
- La proposition de formations guides composteurs (via le SMITOM, animé par La Maison du Compost)

Objectif de l'action

Dans la cadre de l'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les usagers, la CCPR envisage de mener une opération de renforcement du compostage de proximité sur son territoire. **La méthode est encore en étude en 2021, cependant l'ambition est de contacter 100% des ménages pour leur proposer d'acquérir un composteur individuel. En parallèle, il est envisagé d'installer des bennes enterrées biodéchets en déchèterie afin d'apporter une solution aux producteurs non dotés.**

Autres actions connexes :

- 1 Ambassadeur du Tri va être formé « Maître Composteur » en 2021
- 1 site de compostage en habitat collectif en cours de déploiement

Outils et liens associés

- <https://www.ademe.fr/tri-a-source-collecte-separee-biodechets>



Action 3 : inciter à la gestion alternative des déchets verts

Introduction

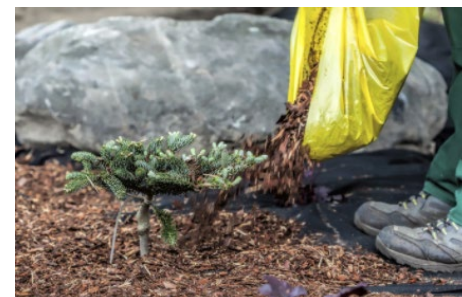
Les déchets verts apportés en déchèterie représentent un flux important pour la CCPR : 139 kg/hab./an soit environ 30% des apports en déchèterie. Ces déchets seront ensuite valorisés (compostage industriel), mais il reste plus écologique de les valoriser « à proximité ». Parmi les solutions alternatives existent :

- Le compostage de proximité
- Utiliser une tondeuse mulcheuse
- Pratiquer le broyage + paillage ...

Objectif de l'action

La CCPR envisager :

- **Continuer à informer les usagers** via les outils de communication courants
- Proposer régulièrement des **animations sur le jardinage au naturel** (via la Maison du compost et/ou ADT)
- Etudier la possibilité d'offrir **un service de broyage en déchèterie, géré par un personnel formé + récupération in fine du broyat par les usagers (étude en 2021)**
→ *Piste envisagée : expérimenter le dispositif sur la déchèterie de Roeschwoog*
- Proposer aux **communes** équipées d'un broyeur d'organiser des « **journées broyage** »



Outils et liens associés

- <https://www.aujardin.info/fiches/bases-jardinage-naturel.php>

Action 4 : projet Recyclerie sur la déchèterie de Roeschwoog

Introduction / actions déjà en place

La CCPR a déjà organisé plusieurs opérations de récupérations de jouets et d'objets divers, en partenariat avec Emmaüs et Eco-système (récup de jouets pendant les fêtes de Noël, lors du passage du camion du don du sang ...).

Aussi, la CCPR a installé des bornes textiles sur ses déchèteries en partenariat avec Colthab et Le Relais (env. 100 tonnes collectées en 2019)

Afin d'aller plus loin dans cette optique de « récup », la CCPR va étudier la faisabilité d'installer une recyclerie associée à la déchèterie de Roeschwoog.

Objectif de l'action

- Mettre en œuvre une recyclerie associée à la déchèterie de Roeschwoog. Le projet est actuellement (2021) en phase d'étude.

→ Piste envisagée : mandater une association pour exploiter la recyclerie, éventuellement développer une activité de réparation (ex : journées Repair Cafés)

Outils et liens associés

- Réseau National des Ressourceries : <https://ressourceries.info/>



Action 5 : Déployer une communication Zéro Déchets

Introduction / actions déjà en place

La CCPR utilise actuellement plusieurs outils pour communiquer aux habitants :

- Mémo-tri, Réglette de tri, utilisation des outils prêtés par le SMITOM
- Site internet et page facebook de la CCPR, site internet et page facebook de la RIEOM

Les ADT de la collectivité et du SMITOM effectuent régulièrement des animations dans les écoles et lors d'évènements. L'ensemble du personnel (agents de déchèteries, agent d'accueil ...) est également acteur dans la communication aux habitants.

Le **réseau communal** est régulièrement mobilisé pour relayer les informations.

Objectif de l'action

- La CCPR envisage de continuer de déployer les vecteurs de communication cités précédemment et de **systematiser la volonté du zéro déchet** dans tous les messages d'information
- Continuer de mobiliser le **réseau communal** pour déployer le Plan Climat et le PLPDMA.
- A noter que la CCPR va mener une **campagne de communication avec son collecteur SUEZ, mobilisant les médias locaux**
- De manière secondaire, la CCPR envisage éventuellement de mettre en place une opération **« Familles Zéro Déchets »**
- Mobiliser les espaces scolaires, périscolaires, jeunesse. Proposer aux enseignants de devenir référents « zéro déchets » ou référents « plan climat » ...

Outils et liens associés : <https://www.zerowastefrance.org/projet/evenementiel-zero-dechet/>

Action 6 : Partenariat avec les commerces de proximité

Introduction

La CCPR soutient et fédère les commerces de proximité par l'UPER (Union des Professionnels du pays Rhénan). Le Plan Climat voté en décembre 2019 comprend l'action suivante :

15.1 : Valoriser les magasins de vente en vrac, en particulier les petits commerces : Soutenir les alternatives (Ferme à Gambsheim, magasins qui vendent en vrac, Marché bus... ; Travailler avec la grande distribution pour qu'elle accepte la vente en vrac et de venir avec son contenant ; Création d'un label « Je vends en vrac »)

Par ailleurs, la réglementation nationale évolue :

- 2017 : Interdiction de la distribution de sacs de caisse plastiques non biosourcés (détails dans décret 31 mars 2016)
- Loi AGECE : « tout consommateur final peut demander à être servi dans un contenant apporté par ses soins »
- 2021 : « Les vendeurs de boissons à emporter adoptent une tarification plus basse lorsque la boisson est vendue dans un récipient réemployable présenté par le consommateur » non respect amendable 450€ (article L. 541-15-10 III du Code de l'environnement).

Objectif de l'action

La CCPR, par le biais de l'UPER envisage de mener des actions pour accompagner les commerçants dans cette transition du jetable vers le réutilisable avec :

- La création d'un label « je vends en vrac »
- La mise en place d'un programme de fidélité pour les usagers apportant leur propre contenant ?
- Proposer des « doggy bag » ou « gourmet bag » aux restaurateurs

Autre action connexe : proposer aux commerces de devenir des points relais de distribution de STOP PUB



Synthèse du plan d'actions

Action		Déjà en place	Pour la suite
A1	Réviser la grille tarifaire de la RI	- RI avec forfait 24 levées / 360 kg d'OM	- Grille tarifaire à réviser
A2	Renforcement du compostage de proximité	- Proposition de composteurs à prix réduit : 60 distribués en 2019. - Formations guides composteurs animées par Maison du compost - Communication sur le compostage régulière	- Campagne de distribution de composteurs (100% des usagers visés)/ - 1 composteurs en habitat collectif va être testé - Installation de bennes biodéchets en déchèterie - 1 ADT va être formé Maître composteur
A3	Inciter à la gestion alternative des déchets verts	- Sensibilisation par affichage en déchèterie sur tontes / taille / broyage	- Projet d'expérimentation d'un service de broyage en déchèterie - Continuer communication + animations
A4	Projet Recyclerie sur la déchèterie de Roeschwoog	- PAV textiles sur déchèteries (Colthab, Le Relais) - Opérations ponctuelles de récup d'objets et jouets (Emmaüs)	- Continuer partenariats actuels - Projet de recyclerie sur déchèterie de Roeschwoog
A5	Déployer une communication Zéro Déchets	- Outils : mémo-tri, réglette de tri - Sites web et pages FB (CCPR, RIEOM, Communes) - Animations via ADT + utilisation outils de SMITOM - Participation aux animations du SMITOM (dans écoles ...) et visites proposées	- Systématiser message prévention dans la communication "déchets" - Continuer de participer aux animations et visites proposées par le SMITOM - Renforcer les relais via le réseau communal - Opération de communication avec SUEZ - Eventuellement opération "Familles Zéro Déchets"
A6	Partenariat avec les commerces de proximité	- Opérations menées par l'UPER	Idées d'actions à proposer aux commerces de proximité : - Label vrac - Programme de fidélité aux usagers apportant leur propre contenant - Devenir Point Relais Stop pub

Pour aller plus loin ...

- Vous pouvez consulter des idées d'actions « zéro déchets » sur :

<https://www.optigede.ademe.fr/>

- Pour réagir sur le Programme Zéro Déchets proposé par la CC du Pays Rhénan, vous pouvez envoyer vos propositions à l'adresse :

rieom@cc-paysrhenan.fr

